Image not found or type unknown

Defiscalisation loi girardin

Par **attilacabassou**, le **23/10/2013** à **10:02**

bonjour,
j'ai investi sous le regime de la loi girardin dans ma residence principale outre mer en 2004 ce qui m'a donné droit à defisc pendant 10 ans.
J'ai habité cette residence pendant les 5 ans exigés par la loi.
J'ai revendu cette residence au bout des 5 ans revolus.
aujourd hui les impots soutiennent que j'ai perdu mon droit à défisc dès le jour de la vente.

Ce que je conteste ayant rempli les conditions fixées par la loi girardin.
qu'en pensez-vous ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés